

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

PT/BM

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 –	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 –	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 –	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Yves PAVILLET (pouvoir à Béatrice SANTAIS) ; Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET) ; Lucie TEIXEIRA (pouvoir à Anne CONAND) ; Brigitte GRANDCHAMP ; Fabrice HAND ; Mohamed FETTAH

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 25-09-2023/53

AUTORISATION DE CESSION DE LA PARCELLE AD92

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Ville de Montmélian est propriétaire de la parcelle AD92, d'une superficie de 80 m², située chemin de la Caronnière, à l'entrée de la parcelle AD93 qui doit être prochainement vendue par son propriétaire.

Cette parcelle AD92 aurait dû être vendue, dans le cadre d'un plan d'alignement, au propriétaire de la parcelle AD93 mais elle a été oubliée contrairement aux parcelles voisines dans la même situation. Elle fait partie de l'enceinte clôturée par le propriétaire de la parcelle AD93 qui est obligé de la traverser pour accéder à ses locaux (cf plan joint).

Il convient de régulariser cette situation et le nouvel acquéreur de la parcelle AD93 (entreprise Sobemo) a saisi la Ville de Montmélian pour acquérir en parallèle la parcelle AD92.

Le service des Domaines a estimé cette parcelle par avis du 7 juillet 2023 en proposant une valeur de 25 euros HT le m², soit un total de 2000 euros HT.

Les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune et que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu l'estimation de la valeur du bien établi par le service des Domaines en date du 7 juillet 2023 et son acceptation par l'acquéreur.

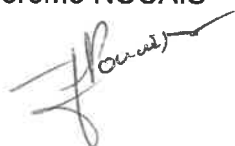
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de VENDRE** la parcelle AD92 sise à Montmélian d'une superficie de 80 m² à pour une montant de 2000 euros HT, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au Nom de la Ville, l'acte à intervenir par-devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélian, et par-devant le Notaire désigné par l'acquéreur toutes les pièces de procédure.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS

Plan de Situation Parcelaire



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - lundi 11 septembre 2023

Parcelle : AD92

Contenance (m2) : 80

Nom de la commune :

73171_MONTMELIAN

Propriétaire 1 : COMMUNE DE MONTMELIAN

N°compte Propriétaire : 73171+00008

Adresse : 0000 PL ALBERT SERRAZ